

**Observations de Mme Frédérique BOUTE STOWERS, Résidente de Saint Saulve
reçues le 28 février 2019 à 14h08**

Madame, Monsieur,
Après mettre informée:

- en lisant les **documents disponibles** y compris les observations de Monsieur Asseman de la commune d'Hérin sur le site de la **Préfecture du Nord** : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques/Demande-d-extension-concession-desiree-par-GAZONOR#>
- auprès de Monsieur **Jean-Marie JACOBUS** à la mairie de Vicq le mardi 19 Février 2019,
- auprès de l'Association "**Houille Ouille Ouille**" par laquelle j'ai eu une copie du **rapport de la DREAL** daté du 22 Octobre 2018 en référence de la "Demande d'extension concession désirée par GAZONOR",
- en lisant les **PPRMs** des communes d'Anzin, de St Saulve et d'Hérin, obtenus sur le site de la **DREAL des Hauts-de-France**: <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-risques-miniers-les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Miniers-PPRM/La-gestion-des-actes-d-urbanisme-en-zone-d-alea-minier/La-zone-3-Abscon-Valenciennes/Les-cartes-par-commune>

j'ai pu constater que dans le rapport de la DREAL, **non mis à disposition du citoyen lambda**, sur le site de la Préfecture du Nord, il y avait les informations suivantes que je recherchais présentées d'une manière **condensée** (4 pages versus 253 pages):

- Avant Propos: "...concession de Poissonnière et concession de Désirée, accordées pour une durée de 25 ans par décret du 17/12/1992 publié au Journal Officiel le 23/12/1992. Ces deux concessions ont par la suite fait l'objet d'une prolongation pour une nouvelle période de 25 ans (soit jusqu'au 23/12/2042) par un décret du 29/05/2015 publié au Journal Officiel le 31/05/2015" (pièce 4 page 5). Sans avoir les dates des décrets et de leurs publications respectives, j'ai été incapable de les retrouver sur le site du **Journal Officiel**: <http://www.journal-officiel.gouv.fr/dae.html>. Avec les dates, cela a été possible.
- "de la **réalisation de nouveaux forages** dans le cas où Gazonor se verrait refuser l'utilisation des sondages de décompression existants (refus de la DGPR notamment)" (pièce 4 page 14), information qui n'était pas dans le document initial proposé à la DREAL.

Comme l'association "Houille, Ouille Ouille" et Monsieur Asseman, je suis concernée par **les risques que ces forages** pourraient générer:

- "déclenchements de phénomènes sismiques pouvant nuire à la solidité du patrimoine bâti dont une partie est classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- pollution de la nappe phréatique, le point de captage des Eaux du Valenciennois est situé sur l'extension demandée,
- possibles fuites de méthane dans l'atmosphère"

Avant qu'un décret éventuel soit donné, j'aimerais que les PPRMs des communes concernées soient présentés au public en indiquant **les aléas dû au forage pour l'exploitation de gaz de mine** de la façon suivante:

- où seront faits ses forages et le(s) zone(s) des nappes phréatique d'eau potable **sur une même carte**,
- aléa "**mouvement de terrains**" dû au forage pour l'exploitation de gaz de mine,
- aléa "**émission gaz de mine**" dû au forage pour l'exploitation de gaz de mine,
- aléa "**pollution de la nappe phréatique d'eau potable**" dû au forage pour l'exploitation de gaz de mine,
- éventuellement zone des effondrements passés avec dates,

J'aimerais aussi que soit indiqué quelle(s) entité(s) sera/seront en charge:

- du traitements des eaux éventuellement extraites provenant d'ennoyage,
- de l'obturation des puits après fin d'exploitation,
- des réparations nécessaires et dans quelles conditions si un aléa de risque se produisait,
- de la vérification qu'il n'y aura pas de recherches d'exploitation de gaz de couche de charbon (qui devrait déjà exister sur les concessions de Poissonnière et Désirée actuelles).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous adresse l'expression de mes respectueuses salutations.